

Site inscrit

Date de protection : 30 août 1937 ~ Superficie : 2,7 ha

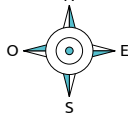
# Cascade pétrifiante d'Étufs et ses abords

Rouvres-sur-Aube

Située dans la vallée de l'Aube et surplombant le château et la ferme d'Étufs, la cascade pétrifiante d'Étufs était considérée comme la plus importante curiosité naturelle de la Haute-Marne.



Cascade pétrifiante d'Étufs



À flanc de coteau, quelques sources permanentes se réunissent en un charmant ruisseau ombragé, aux eaux fraîches et limpides. Après avoir coulé sur une centaine de mètres au dessus d'un petit plateau qu'il traverse, ce ruisseau tombe de cascade en cascade jusqu'au pied du coteau. Les terres de la ferme d'Étufs comportent en réalité 2 tufières : la grande tufière qui fait l'objet de la présente protection au titre des sites et une petite tufière connue uniquement localement. Le site "des tufs" est devenu par contraction le site "d'étufs". L'ensemble du site est très pittoresque. Le "château" d'Étufs et sa ferme constituent également un ensemble architectural intéressant. Il s'agit d'une ancienne ferme fortifiée entourée de douves. Un des bâtiments en forme de

tour date du XVII<sup>ème</sup> siècle. Cette propriété appartient à la même famille depuis neuf générations et n'a subi aucun morcellement des terres qui s'étendent sur 700 hectares tout autour de la ferme. Cette protection foncière confère au site un paysage d'une grande sérénité, constitué de prairies et de forêts.



Côté de la ferme face à la cascade



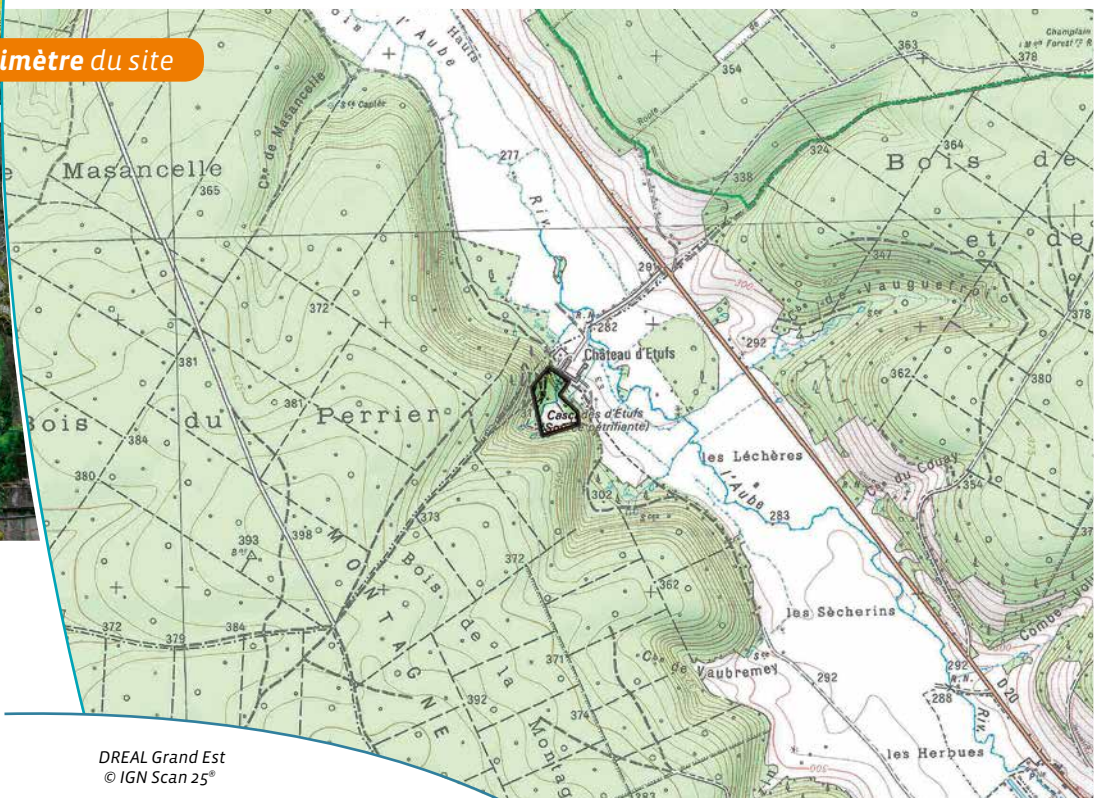
Vasques

### Critères de classement

→ Pittoresque, artistique, scientifique, historique, légendaire



# Cascade pétrifiante d'Étufs et ses abords



Périmètre du site

- 1 ~ Ancien lavoir eau venant de la cascade
- 2 ~ Vue ancienne de la cascade
- 3 ~ Vue d'ensemble de la ferme
- 4 ~ Allée de tilleuls menant à la ferme

DREAL Grand Est  
© IGN Scan 25<sup>®</sup>

200 m

## Inventaires - Autres mesures de protection

→ Néant

## Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact [sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) - 03 87 62 01 63